Que le comité soit autorisé à nommer, parmi ses membres, les souscomités qu'il jugera opportuns ou nécessaires et à siéger pendant les séances de la Chambre.

Que le comité soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, les documents et les témoignages dont il pourra ordonner l'impression pour l'usage du comité et du Parlement.

Que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et dossiers, et à faire rapport au Sénat de temps à autre.

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'en informer.

Le 2 mars 1954, les deux Chambres du Parlement ont autorisé le comité à retenir les services d'un conseiller juridique.

La liste des membres tout d'abord nommés au Comité a été modifiée le 15 février par la substitution du nom de M^{me} Ann Shipley, député, à celui de M. John Decore, député, et, le 5 mars, par la substitution du nom M^{11e} Sybil Bennett, député, à celui de M. G. W. Montgomery, député.

Le 17 février, le comité a institué un sous-comité de l'agenda et de la procédure et l'a autorisé, une fois le premier et le deuxième rapports du comité adoptés, à préparer et à dresser une liste de témoins, qui seraient interrogés aux séances devant se tenir autant que possible, deux fois la semaine.

Le comité s'est réuni la première fois le 17 février pour voir à l'organisation préliminaire, se réunissant par la suite au moins deux fois par semaine, sauf pendant le congé de Pâques, jusqu'au 2 juin, alors qu'il a tenu sa dernière séance publique. Le comité s'est occupé, par la suite, de la rédaction de son rapport. Le comité s'est réuni trente fois, toutes ses séances ayant été ouvertes au public, à l'exception de certains moments desdites séances qui ont été consacrés à discuter la procédure ou la rédaction du rapport. Le sous-comité a tenu dix-sept séances se rapportant à l'agenda et à la procédure du comité.

Au cours de son enquête, le comité a entendu les témoignages des particuliers, des organismes et des sources officielles, indiqués à l'Annexe A liste E du dernier numéro (n° 18) des *Procès-verbaux* du comité. Le comité a également eu accès à des rapports et documents, qu'il a acquis ou fait venir pour les consulter, et qui sont énumérés à l'Annexe B liste E du même numéro des *Procès-verbaux*. En outre, le comité a reçu plus de 300 représentations diverses, sous forme de lettres, de résolutions et de demandes provenant de particuliers et d'organismes par tout le pays, que le sous-comité de l'agenda et de la procédure a étudiées et analysées afin d'y trouver tous les témoignages et sources de renseignements possibles.

Le comité désire exprimer sa reconnaissance de l'aide précieuse que lui ont fournie les témoins, les particuliers, les organismes et les autorités provinciales qui ont présenté des observations de vive voix au comité ou qui lui ont fait parvenir des témoignages par écrit. Le comité est en outre fort reconnaissant au ministère de la Justice, au conseiller juridique du comité, et aux divisions des comités des deux Chambres du Parlement, de l'aide qu'ils lui ont apportée en facilitant ses travaux et ses délibérations.

Le comité, conscient de la nécessité, dans l'intérêt de la nation, d'une opinion publique éclairée au sujet des trois questions qu'il a étudiées, tient à exprimer sa reconnaissance aux journaux et aux postes radiophoniques du pays, à l'égard de l'aide qu'ils lui ont apportée à cette fin par la façon complète et impartiale dont ils ont assuré le compte rendu de ses délibérations.